

08 sep 2016 -13:41

Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 8 septembre 2016, au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Octroi d'un subside aux Musées royaux d'Art et d'Histoire pour la réalisation d'une exposition au palais royal de Bruxelles

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi d'un subside aux Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) pour la réalisation de l'exposition gratuite "Les cartes et la cartographie à travers les siècles" dans le cadre du projet estival et annuel "Science et Culture au Palais royal de Bruxelles".

Le Conseil des ministres a approuvé le subside de 30.000 euros visant à soutenir l'organisation de l'exposition "Les Cartes et la Cartographie à travers les siècles", qui s'est tenue au palais royal du 22 juillet au 4 septembre 2016. A travers la présentation d'extraits de films, d'artefacts, d'instruments de mesure, d'oeuvres d'art, tous issus des collections des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF), l'exposition a mis en perspective les cartes comme fenêtres ouvertes sur le monde.

Le SPF Chancellerie du Premier Ministre et le Service public de programmation de la Politique scientifique fédérale (BELSPO) ont collaboré avec les ESF en vue d'organiser une exposition gratuite visant à la sensibilisation du grand public, belge et étranger, à la richesse du patrimoine fédéral et aux recherches menées par les Musées royaux d'Art et d'Histoire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Renouvellement du mandat d'administrateur du Conseil d'Etat

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant au renouvellement du mandat d'administrateur du Conseil d'Etat, pour une période de cinq ans.

En tant qu'administrateur, Klaus Vanhoutte est chargé de la gestion administrative du Conseil d'Etat et de son infrastructure.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Nomination du président et des experts externes du comité stratégique de la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé la nomination du président et des experts externes du comité stratégique de la Régie des bâtiments.

Le Conseil des ministres nomme M. Bert De Smedt-Jans en tant que président du comité stratégique et MM. Alexander Steyns, Bernard De Lantsheer et Emmanuel Robben en tant qu'experts externes pour une période de trois ans, qui ne peut être prolongée qu'une seule fois pour trois ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2016](#)

Nomination des membres du service de médiation pour le secteur postal

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à la nomination des membres du service de médiation pour le secteur postal.

Ces deux projets concernent la nomination de deux membres du service de médiation pour le service postal : Mme Katelijne Exelmans pour le rôle linguistique néerlandophone et M.Paul De Maeyer pour le rôle linguistique francophone.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Modification des codes figurant sur les permis de conduire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à transposer en droit belge la directive européenne modifiant les codes qui doivent figurer sur le permis de conduire.

La directive européenne 2015/653 modifie les codes européens qui sont amenés à figurer sur le permis de conduire pour des raisons médicales ou administratives. En effet, les codes harmonisés sont adaptés au progrès technique. Le projet vise dès lors à adapter les attestations médicales qui sont remises au citoyen pour obtenir délivrance ou renouvellement de son permis de conduire à la commune et contenant ces nouveaux codes. Ces attestations sont les documents que remettent différents médecins au candidat-conducteur ou au conducteur qui souhaite obtenir ou renouveler son permis de conduire. Les codes mentionnés sur ces attestations sont ensuite enregistrés par l'administration communale dans la banque-carrefour des permis de conduire pour qu'il y ait délivrance du permis de conduire conforme à la situation médicale et administrative du demandeur. Le permis de conduire est ensuite délivré, contenant les codes corrects.

Dès l'entrée en vigueur du texte, en 2017, ces nouveaux codes sont donc obligatoires pour les nouveaux permis de conduire délivrés à partir de cette date.

Le projet est soumis au Comité de concertation.

Projet d'arrêté royal transposant la directive 2015/653/UE de la Commission du 24 avril 2015 modifiant la directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil relative au permis de conduire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé.

Dans le cadre de la fixation du budget 2016, des moyens ont été prévus dans le budget de l'Inami pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé et conclus en 2005. Concrètement, il s'agit du financement du parrainage dans les hôpitaux (mesure destinée au transfert des connaissances et de l'expérience des travailleurs salariés âgés aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée) et du financement du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins qui ne bénéficient pas des mesures en matière de fin de carrière (chaque fois dans les centres ou services publics et privés).

À cette fin, l'Inami doit effectuer des versements au Fonds Maribel social des établissements et des services de santé (Fonds Maribel social - Commission paritaire n°330) et à l'ONSS-APL en ce qui concerne les établissements et services publics. Le projet d'arrêté royal fixe les montants de de ces versements.

Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2016.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2016

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Tax-shift : élargissement des possibilités des comités de gestion des fonds

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à élargir les possibilités des comités de gestion des fonds d'utiliser les moyens du tax shift.

Les revenus des réductions de cotisations, accordées depuis le 1er avril 2016 et à partir du 1er janvier 2018, du 1er janvier 2019 et du 1er janvier 2020 peuvent éventuellement être utilisés à augmenter le niveau de financement pour des emplois Maribel créés dans le passé.

Le projet d'arrêté royal sera soumis à l'avis du Conseil national du travail et du Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

08 sep 2016 -13:41

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2016](#)

Financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant pour 2016 les montants des indemnités des mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession d'infirmier.

Dans le cadre de la fixation du budget 2016, des moyens ont été prévus dans le budget de l'Inami pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé et conclus en 2000 et 2005. Concrètement, il s'agit des services de soins à domicile, des maisons médicales (chaque fois les services ou centres publics et privés) et des services de la Croix-Rouge.

Pour être en mesure d'assurer le financement, l'Inami doit verser les moyens financiers nécessaires d'une part au Fonds des établissements et des services de santé (Fonds Maribel social - Commission paritaire n° 330) et d'autre part au Fonds Maribel social ONSS-APL en ce qui concerne les services publics de soins à domicile et les maisons de soins psychiatriques. Le projet d'arrêté royal fixe les montants de ces versements.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant pour l'année civile 2016 les montants des indemnités des mesures prévues dans les accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé et qui ont été conclus par le gouvernement fédéral les 1er mars 2000, 28 novembre 2000, 26 avril 2005, 18 juillet 2005, 4 février 2011, 25 février 2011 et 24 octobre 2012 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs et des mesures prévues dans le plan d'attractivité de la profession de praticien de l'art infirmier prévu dans les accords du 4 mars 2010 et le 17 mars 2010, pour autant qu'elles concernent des travailleurs occupés dans le secteur des soins à domicile, dans les maisons médicales et par la Croix-Rouge

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2016

Marché public pour la Défense : acquisition d'un moteur de recherche

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public pour l'acquisition d'un moteur de recherche performant au profit du réseau classifié d'ACOS IS.

Le flux d'information digitale par la collecte de données et la digitalisation des archives exigent une gestion de données solide. Pour y arriver, il est primordial de disposer d'une infrastructure de réseau robuste et d'une solide capacité de stockage associée à un moteur de recherche performant et à un archivage efficace.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

08 sep 2016 -13:41

Appartient à [Conseil des ministres du 8 septembre 2016](#)

Contrat de performance énergétique, d'entretien et de confort des bâtiments Fedimmo en Wallonie et à Bruxelles

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition de décision d'attribution du marché public relatif au contrat de performance énergétique, d'entretien et de confort pour onze bâtiments Fedimmo en Wallonie et deux à Bruxelles.

Le Conseil des ministres a donné son accord sur la proposition de décision d'attribution proposée, qui résulte d'une procédure négociée avec publicité. Le marché concerne l'exécution d'études et de travaux ainsi que la prestation de services techniques afin de satisfaire aux exigences du projet dans les différents bâtiments Fedimmo.

Les prestations à fournir et afférentes aux exigences imposées du projet sont notamment :

- la mise en oeuvre de mesures d'économie d'énergie
- la réalisation de l'économie garantie
- la garantie de la satisfaction relative au confort des occupants
- l'entretien préventif et curatif des éléments
- la formation du personnel du pouvoir adjudicateur et des occupants
- le suivi de la consommation d'énergie
- communiquer au pouvoir adjudicateur et soumettre à son approbation les informations exigées concernant les activités

La proposition de décision approuvée par le gouvernement impose à la Régie des bâtiments, ainsi qu'aux divers services publics fédéraux, et ce dans le cadre de leurs responsabilisation à l'égard de leurs dépenses, de mettre en oeuvre des mesures et des procédures en vue de diminuer les consommations d'énergie et d'eau de même que leurs impacts sur l'environnement. Cette diminution de consommation énergétique s'inscrit dans le cadre de la décision du Conseil des ministres du 23 octobre 2008 qui fixe un objectif de réduction de 22% des émissions de CO².

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments

rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.jambon.belgium.be>